



succession couple recomposé

Par **markus**, le **22/09/2010** à **17:50**

Bonjour,

Je suis remarié en seconde noce sous le régime de la communauté et nous n'avons pas d'enfant, de mon premier mariage j'ai deux enfants.

Avant mon second mariage je possédais une maison, par la suite j'ai hérité des biens provenant de mes parents.

Avec ma seconde épouse nous avons acheté notre résidence principale plus deux appartements que nous louons.

Je souhaite que tout ce que j'ai réalisé avant mon second mariage plus tout ce que j'ai hérité de mes parents plus la moitié des biens que j'ai acheté avec ma seconde épouse reviennent à mes enfants.

J'ai contacté un notaire qui m'a proposé de faire un testament pour supprimer la donation au dernier vivant, ce que j'ai fait. Mais en partant il m'a laissé entendre que malgré ce testament mon épouse actuelle aurait droit à 1/3 de l'ensemble des biens et mes enfants aux 2/3, mais ça ne me convient pas.

Que faut-il que je fasse pour réaliser mon souhait.

Je vous remercie par avance.

Cordialement

Par **Domil**, le **22/09/2010** à **21:05**

Ce n'est qu'en présence d'une donation au dernier vivant, testament ou en l'absence d'enfant, que le conjoint survivant a une part de l'héritage.

Demandez explicitement au notaire ce qu'il voulait dire